



Màj : 04/02/21

**DUREE :**

21 heures

**PUBLIC ET PRE-REQUIS :**

Tout salarié sachant lire et écrire

Aucun pré-requis

**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :** Nous contacter

**MODALITES DE FINANCEMENT :**

Prise en charge par l'employeur

**OBJECTIF PEDAGOGIQUE :**

Maîtriser le cadre réglementaire des missions du salarié désigné compétent et participer activement à la démarche de prévention au sein de l'entreprise.

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

Exposés théoriques (PowerPoint, vidéos, paperboard...)

Pratique : exercices (tour des locaux, analyse des risques, analyse d'accident, jeux de rôle...)

**MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :**

Salle équipée de tables et chaises, vidéoprojecteur, diaporama, accès à internet, livret stagiaires, clé usb.

Formateur spécialisé en prévention des risques

**SANCTION DE LA FORMATION :**

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire en fin de formation.

**CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :**

Évaluation théorique par QCM

Évaluation pratique lors des travaux pratiques

**CONTENU DETAILLE :**

A/ Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques

- Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels.
- Les conséquences des risques dans l'entreprise : la santé, le travail, la performance.
- Les croyances et réalités entourant la santé et la performance.
- Les processus d'apparition des risques professionnels.
- Les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle
- Les acteurs de la prévention et leur rôle

B/ Inscrire son action de salarié désigné compétent dans une démarche de prévention

- Cerner le champ de ses missions de salarié désigné compétent.
- Se situer par rapport aux autres acteurs de la prévention.
- Identifier les risques professionnels présents dans l'entreprise.
- Réaliser un diagnostic de santé et performance de l'entreprise.
- Proposer des formations prévention adéquates aux salariés.

C/ Mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels

- Faire participer les salariés au repérage des risques.
- Communiquer de manière adaptée pour une sensibilisation efficace.
- Analyser les accidents du travail.
- Transcrire les risques dans le DUERP.
- Proposer des actions de prévention et de protection et les transcrire dans le programme annuel de prévention.
- Participer à la rédaction du plan de prévention en cas d'intervention d'entreprise extérieure.
- Réaliser une veille préventive en interne et externe